



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
100% nature
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

DOSSIER DE PRESSE RENTÉE SCOLAIRE 2018



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Enseigner
Former
Insérer





Cette année, les résultats de l'enseignement agricole au baccalauréat sont supérieurs à la moyenne nationale, qu'il soit professionnel, technologique ou général.

L'enseignement agricole s'adapte en permanence afin de répondre aux attentes des jeunes et de la société comme aux besoins des territoires. Ses formations constituent une voie d'excellence.

Chacun peut choisir son orientation dans des formations allant du CAP au doctorat pour réussir son insertion sociale et professionnelle dans les métiers de l'agriculture, de l'environnement, de la nature et des territoires.

Les formations prennent en compte les besoins de chacun et combinent harmonieusement exigence intellectuelle et apprentissage des gestes professionnels, ancrage dans le territoire et ouverture à l'Europe et au monde, implication individuelle et insertion dans des dynamiques de groupes afin que chaque élève connaisse ses points forts pour construire son projet professionnel et personnel.

Cette rentrée est placée sous le signe de l'Europe. J'attends beaucoup des consultations citoyennes souhaitées par le Président de la République et organisées dans plusieurs établissements d'enseignement agricole, pour mobiliser nos jeunes sur les enjeux européens, renforcer notre engagement sur ce sujet et permettre aux jeunes d'exprimer ce qu'ils attendent de l'Europe.

Les réformes du baccalauréat, de l'apprentissage et de la formation professionnelle se mettent en place progressivement. Elles consacrent largement les pratiques de l'enseignement agricole, et en particulier le partenariat étroit avec le monde professionnel et les entreprises. Ces réformes répondent au même objectif : offrir aux jeunes les meilleures chances de réussite en leur permettant de choisir la voie de formation qui leur convient le mieux.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée scolaire.

Stéphane Travert

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET EUROPE



■ Les jeunes de l'enseignement agricole tournés vers l'Europe

L'enseignement agricole forme de futurs professionnels qui sont encouragés à partir à l'étranger au moins une fois au cours de leur scolarité afin d'apporter une dimension internationale à leur formation.

Pour l'année scolaire 2017-2018, sur 21 000 mobilités, 18 000 élèves, étudiants, apprentis, enseignants, personnels et stagiaires de la formation continue ont choisi l'Europe comme destination.

➤ **86% des mobilités internationales de l'enseignement agricole sont à destination de l'Europe.**

■ Les sections européennes

Elles offrent aux élèves de première et de terminale un enseignement linguistique renforcé avec tout ou partie du programme d'une discipline enseignée en langue étrangère. Ce dispositif se décline en trois langues (anglais, allemand et espagnol) en lycée général et technologique comme en lycée professionnel.

↗ **146 sections européennes**
au sein de **97 établissements.**

↗ **Une augmentation de +85% du nombre**
de sections européennes depuis 2013.

↗ **1 000 candidats au baccalauréat inscrits**
à l'épreuve de section européenne en 2017.

■ Erasmus+ et l'enseignement agricole : un partenariat gagnant-gagnant

Erasmus+ est un partenaire majeur pour la promotion et le financement de la mobilité dans l'enseignement agricole. Le public de l'enseignement agricole correspond à la cible des priorités actuelles et à venir d'Erasmus+, notamment la formation professionnelle et l'apprentissage.

↗ **Le programme Erasmus+ finance les projets**
de l'enseignement agricole à hauteur de presque
10 millions d'euros (en 2015).

↗ **L'enseignement agricole représente 1/4**
des mobilités de la formation professionnelle
financées par le programme Erasmus+.

↗ **2/3 des établissements de l'enseignement**
supérieur long agricole participent
au programme Erasmus+.

■ Des parcours européens de formation dans l'enseignement supérieur agricole

Des établissements s'organisent pour offrir aux étudiants des « parcours européens » dans lesquels une partie de la formation est réalisée dans un autre pays européen. Ce type de formation est une priorité pour l'enseignement supérieur agricole. Parmi les parcours disponibles, les masters Erasmus-Mundus (viticulture/œnologie, alimentation, développement rural) ou encore le double diplôme pour les BTS production agricole et transformation agroalimentaire de Saint Lo There en partenariat avec le Bridgwater College, site de Cannington en Angleterre.

■ Une participation très active aux événements européens

L'enseignement agricole participe régulièrement à des événements sur l'Europe :

- concours agricoles des jeunes européens au Salon international de l'agriculture ;
- prix Europe de l'enseignement agricole organisé par la Fondation Hippocrène en lien avec la Commission européenne ;
- accueil de fonctionnaires européens au sein des établissements par le biais du projet Back To School ;
- organisation des Erasmusdays ;
- consultations citoyennes sur l'Europe.

■ Un dispositif pour accompagner les établissements dans leurs projets européens

Un réseau de 11 agents accompagne les établissements dans leurs partenariats et les projets de mobilité des élèves et étudiants. Cinq autres enseignants expérimentés sont chargés de promouvoir et de conseiller les établissements dans le montage de leur dossier de demande de financement Erasmus+.

APPRENTISSAGE ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE : UNE VOIE PLÉBISCITÉE PAR LES JEUNES ET LEURS FAMILLES

L'apprentissage dans l'enseignement agricole représente près de **8% des effectifs nationaux d'apprentis**, soit presque autant que ceux de l'éducation nationale. Ainsi, dans l'enseignement agricole public, on compte un apprenti pour deux jeunes en formation initiale scolaire.

Cette voie de formation se caractérise par une **insertion professionnelle rapide et élevée**, favorisée par l'expérience professionnelle acquise par les apprentis au cours de leur parcours de formation en entreprise et en CFA.

UNE RÉFORME POUR TRANSFORMER L'APPRENTISSAGE ET EN FAIRE UNE VOIE D'EXCELLENCE RECONNUE

La rentrée 2018 sera la dernière rentrée avant l'entrée en vigueur des dispositions de la future loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Les entreprises au cœur de la nouvelle gouvernance.

- L'apprentissage ouvert jusqu'à 30 ans.
- Un système de financement plus simple, plus transparent, plus incitatif.

L'enseignement agricole dispose de nombreux atouts dans la réforme à venir, compte tenu de sa structuration et de son savoir-faire en matière de développement de formations correspondant aux besoins des entreprises.

Dès l'automne 2018, un plan d'accompagnement des EPLEFPA sera déployé afin de faciliter l'appropriation de la réforme par tous les acteurs.

APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UNE VOIE EN PLEIN ESSOR !

En 2017, les apprentis représentaient 14% des effectifs en cycle diplômant d'ingénieur ou de paysagiste. La rentrée 2018 est marquée par l'ouverture à l'apprentissage de la formation d'ingénieur, spécialité agroalimentaire, de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon). Cela porte à 21 le nombre de cursus par apprentissage dans les écoles d'ingénieurs et de paysage relevant du ministère.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

L'acquisition de compétences tout au long de la vie constitue un véritable levier pour l'adaptation des secteurs d'activité à leur évolution.

Le secteur agricole doit relever le défi de la transition agro-écologique, tout en assurant une production de qualité et en permettant à ses acteurs, la meilleure répartition de la valeur, enjeu au centre des États généraux de l'alimentation.

L'enseignement agricole par le biais de la formation professionnelle continue participe à la **diffusion des politiques agricoles publiques ainsi qu'à leur appropriation**, en mettant en œuvre des formations à finalité de diplôme ou de professionnalisation, auprès des actifs et futurs actifs de son secteur.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE LES ACTUALITÉS

■ Réforme du baccalauréat général et technologique

Elle **entre en vigueur à la rentrée 2018 pour la seconde** et pour les classes de première à la rentrée 2019 et concerne avant tout l'organisation des **examens comprenant désormais 5 épreuves** dont une anticipée et **un contrôle continu** comptant pour 40 % pour l'obtention du diplôme.

Des enseignements de spécialité complètent le socle de culture commune identique pour tous les élèves de la voie générale. Dans les lycées agricoles seront proposés, en première : biologie-écologie, mathématiques et physique chimie. Les DRAAF fixeront, en concertation avec les établissements, les binômes de spécialité pour la terminale.

L'enseignement optionnel «écologie agronomie, territoire et développement durable» (EATDD), sera proposé en seconde. Il devient «agronomie-économie-territoires» en première et terminale. En terminale, une dotation de trois heures est attribuée aux lycées pour la mise en œuvre d'un enseignement optionnel.

La nouvelle architecture du baccalauréat technologique «sciences et technologies de l'agronomie et du vivant», préserve les spécificités de l'enseignement agricole.

Le référentiel de formation optera pour une **organisation modulaire**. Il comprendra de la pluridisciplinarité, des semaines de stages collectifs et individuels, de l'accompagnement personnalisé. Les enseignements communs du baccalauréat technologique série STAV se distingueront de ceux des autres baccalauréats technologiques par la présence des technologies de l'informatique et du multimédia (TIM) et de l'éducation socioculturelle (ESC), la dotation horaire de cette discipline restant inchangée.

Enfin, les anciens «enseignements d'initiative locale» (EIL) seront transformés en enseignement de spécialité et déclinés en cinq domaines technologiques : aménagement, production, services, transformation, agroéquipement.

■ Rénovation du baccalauréat professionnel

Deux spécialités sont rénovées pour une première session d'examen en 2021 : «conduite de productions horticoles» et «aménagement paysagers». Cette rénovation prend en compte de l'agro-écologie et les évolutions des secteurs professionnels.

«Conduite de productions horticoles» s'appuie sur des systèmes de production variés afin de comparer différents modes de production intégrant le développement durable.

«Aménagements paysagers» rénové prend en compte les préoccupations sociétales d'amélioration du cadre de vie, de préservation de la santé publique, de lutte contre le réchauffement climatique ainsi que les questions environnementales.

■ Plan d'action triennal pour le développement du numérique éducatif dans l'enseignement agricole 2018-2020

Objectifs du plan :

- développer la confiance numérique,
- inciter à développer des pratiques pédagogiques innovantes,
- participer à la lutte contre le décrochage.

5 axes de travail :

- diversification des situations d'apprentissage,
- développement et mise à disposition de ressources numériques,
- formation et accompagnement de la communauté éducative,
- interopérabilité des systèmes d'information au niveau interministériel,
- communication entre les acteurs.

Ce plan sera adapté au niveau de chaque région et de chaque établissement.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LES ACTUALITÉS

■ 2 700 places supplémentaires (+20%) à l'horizon 2024 dans l'enseignement supérieur : plus d'opportunités pour les élèves de l'enseignement technique agricole

135 places supplémentaires (+5,5%) ont été ouvertes dans le cadre de la session 2018 des concours d'accès aux écoles publiques d'agronomie, vétérinaires et de paysage relevant du ministère. Des places supplémentaires continueront à être offertes dans les années à venir aux étudiants de la vague démographique des années 2000. Les écoles d'ingénieurs privées sous contrat augmentent également leurs recrutements étudiants.

Les accès aux écoles publiques d'agronomie, vétérinaires et de paysage sont diversifiés et ouverts aux jeunes issus de l'enseignement agricole. Outre la classe préparatoire « biologie, chimie, physique, chimie, sciences de la terre », dont 4 classes sont accueillies dans les lycées agricoles, **les titulaires d'un BTSa peuvent devenir ingénieur agronome par apprentissage** en accédant aux écoles par concours immédiatement après le BTSa (197 places au concours 2018, 31 places supplémentaires par rapport à l'année dernière) ou **devenir vétérinaire ou agronome en préparant le concours C dans une classe ATS-bio** (56 places en 2018, 30 places supplémentaires par rapport à l'année dernière dans les écoles nationales vétérinaires).

Le concours A-TB, qui s'adresse aux bacheliers technologiques après une classe préparatoire dispose de plus de 60 places à pourvoir chaque année.

Pour ceux qui se destinent à devenir « paysagistes concep-

teurs », les BTSa aménagements paysagers sont bienvenus à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles ou à Agro-Campus Ouest (Angers), en accès direct, par apprentissage, ou après une classe préparatoire ATS-paysage.

■ Parcoursup

882 formations de l'enseignement agricole sont accessibles via parcoursup, dont 98% en BTSa-BTS. 42% des formations concernent la voie de l'apprentissage. 104 729 vœux de lycéens vers les BTSa ont été enregistrés pour 20 206 places ouvertes. Les DRAAF sont associées aux Commissions académiques d'accès à l'enseignement supérieur présidées par les recteurs. Les dernières inscriptions peuvent être faites dans le cadre de la phase complémentaire, jusqu'au 21 septembre 2018.

■ Création d'un champion mondial de l'enseignement supérieur agronomique

Le rapprochement d'AgroCampus Ouest, d'AgroParisTech et de Montpellier SupAgro constitue le premier pas du renforcement de l'enseignement supérieur agronomique français. L'objectif de ce regroupement est de créer un champion mondial de l'enseignement supérieur agronomique permettant à la France de disposer d'un enseignement et d'une recherche agronomique fidèles à sa tradition d'excellence, nationale et internationale. Ce regroupement concerne dans un premier temps trois écoles agronomiques à vocation, à terme, à intégrer toutes les grandes écoles agronomiques publiques. Le nouvel établissement fédérera les écoles constitutives en respectant leur autonomie. Il devra être opérationnel au 1^{er} janvier 2021 au terme d'un processus de concertation intégrant largement les personnels et les étudiants.

INTERNATIONAL

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE RENOUVELLE SES ENGAGEMENTS ENVERS SES HOMOLOGUES AFRICAINS

Avec près de 70 partenariats actifs identifiés couvrant quasiment tous les pays d'Afrique subsaharienne couvrant des actions d'expertise, des jumelages d'établissements, des formations conjointes, de la formation de formateur et bien sûr des mobilités de stage et académiques, l'enseignement agricole est très actif et peut encore développer son action pour mettre en œuvre les orientations définies par le Président de la République lors de son discours de Ouagadougou.

Quatre engagements pour donner une nouvelle impulsion à ces partenariats :

- accompagner de nouvelles réformes de la formation agricole et rurale en Afrique,
- accroître la mobilité, y compris en BTSA,
- viser des formations croisées voire des doubles diplômes,
- accompagner les étudiants entrepreneurs.

LE SÉNÉGAL, PREMIER PARTENAIRE DE L'INITIATIVE « RECRUTEMENT MUTUALISÉ »

Afin d'augmenter le taux actuel d'étudiants étrangers recrutés en deuxième année, les directeurs des écoles d'ingénieurs membres d'Agreenium ont décidé de se coordonner afin d'assurer le recrutement mutualisé d'étudiants étrangers. Cette initia-

tive vise à améliorer l'internationalisation des établissements et l'attractivité du modèle de formation d'ingénieur « à la française ». Favoriser la mobilité des étudiants français vers les pays partenaires choisis et co-construire avec les établissements partenaires étrangers des formations et le développement des doubles diplômes, complètement, à terme, cette dynamique.

Bénéficiant d'un financement par le Budget Action internationale du ministère, une première mission a eu lieu au Sénégal (juin 2018), partenaire majeur en Afrique et premier pays partenaire de cette initiative. La rentrée 2019 verra ainsi arriver dans les écoles membres d'Agreenium la première promotion d'étudiants sénégalais bénéficiant de ce dispositif.

ACCOMPAGNER DES ÉTUDIANTS ENTREPRENEURS AFRICAINS : L'INNOVATION CAPP'OSUD

Au sein de Montpellier SupAgro, Capp'OSud est une cellule de pré-incubation, alliant coaching, réseautage, appui scientifique, technique, méthodologique, pour tout projet entrepreneurial agroalimentaire, agricole ou environnemental dans les pays du Sud et principalement africains. Quels que soient la nationalité ou le statut du porteur, étudiant ou diplômé, Capp'O Sud propose un accompagnement sur mesure, en relation avec ses partenaires et réseaux internationaux, les programmes d'appui à l'entrepreneuriat comme Meet Africa et l'écosystème agronomique et entrepreneurial de Montpellier.

Capp'OSud et l'Afrique depuis 2011



75

jeunes Africains
accueillis



48

porteurs de projet
africains
accompagnés
(dont 33 étudiants
africains de Montpellier
SupAgro)



8

lauréats graines
d'Agro



8

entreprises
créées

LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2018



135
centres
de formation
d'apprentis
94 publics, **41** privés

19 écoles d'enseignement
supérieur agricole

12 établissements publics d'enseignement
supérieur agronomique, vétérinaire et paysager

806 établissements
216 publics, **590** privés dont :
368 de l'UNMFREO, 183 du CNEAP,
37 de l'UNREP et 2 non affiliés

452 centres délivrant
des heures de formation
professionnelle continue
169 publics, **283** privés

6 écoles d'ingénieurs
privées sous contrat

1 institut à vocation
euroméditerranéenne



192

exploitations
agricoles
dans les
établissements publics

34

ateliers
technologiques
et centres
équestres

18 900

hectares cultivés
dont **4 200** ha certifiés
Agriculture biologique



142 202
élèves

35 269
étudiants

34 207
apprentis
dont **10 531** dans
l'enseignement
supérieur

15,9 M
d'heures-
stagiaires
délivrées dans le cadre
de la formation
professionnelle continue



46%
de filles
54%
de garçons
(parmi les élèves,
étudiants et apprentis)

59%
d'élèves
internes

85,6%
de réussite
aux examens

Jun 2018, tous diplômes confondus
du CAP agricole au BTS.
Source : Système d'information des
examens de l'enseignement agricole

**Taux d'insertion
professionnelle**
Bac pro **82%**
BTSA **90%**
3 ans après l'obtention du diplôme
Enseignement
supérieur long **91%**
12 mois après obtention du diplôme

Sources des données : Référentiel de
l'enseignement agricole au 13 juillet
2018-Reféa (MAA) - Système décisionnel de
l'enseignement agricole à la rentrée
2017-DeciEA (MAA) - Système d'information
sur le suivi de l'étudiant à la rentrée
2016-SISE (MESRI) - Système d'information
de la formation des apprentis au 31
décembre 2016-SIFA (MEN) - Recensement
des actions de formation professionnelle
continue dans l'enseignement agricole en
2016 (MAA) - Application de gestion des
examens de l'enseignement agricole
au 13/07/2018 - Indexa2 (MAA) - Enquêtes
sur le devenir des diplômés de l'enseigne-
ment agricole (MAA ; AgroSup Dijon -
Eduter)